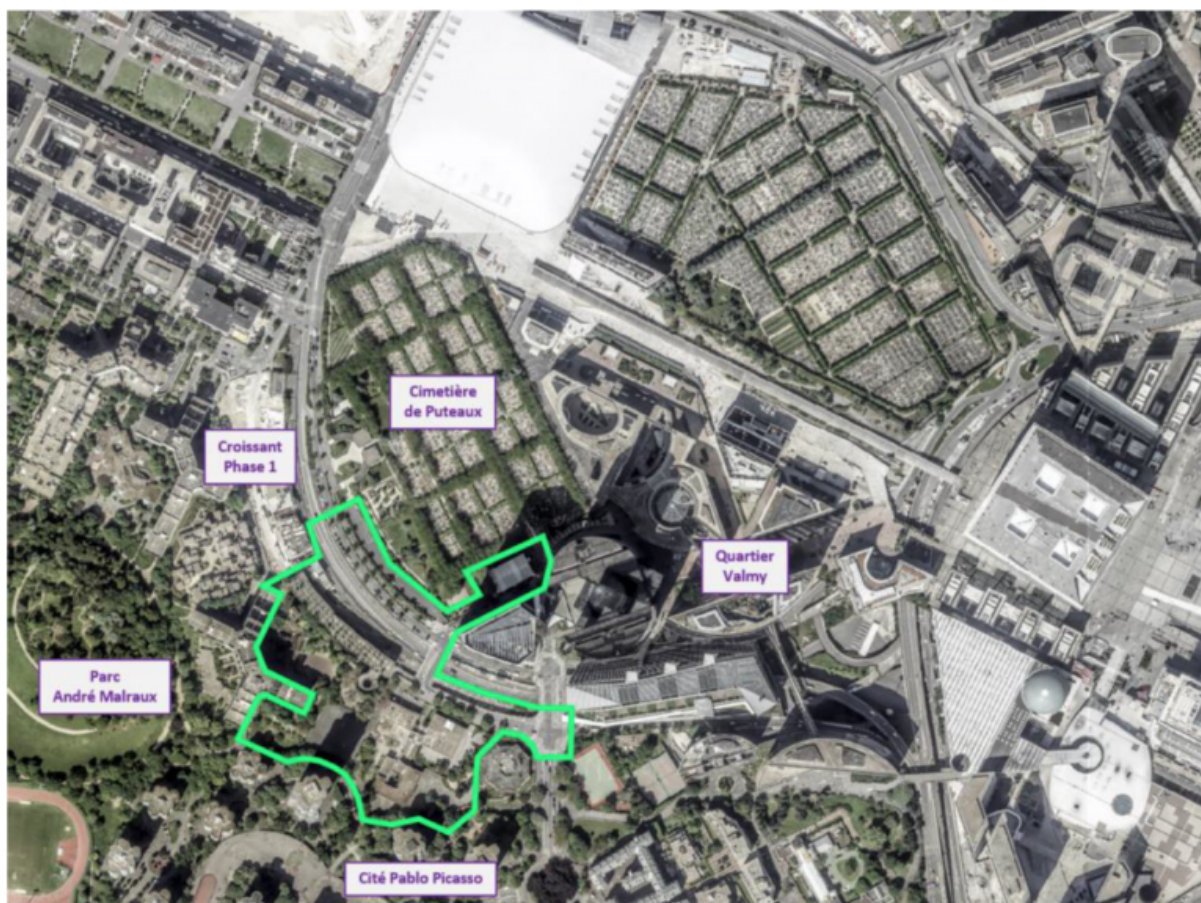

[Imprimer](#)

Nanterre : Paris La Défense recherche une maîtrise d'œuvre urbaine pour la 2e phase du Croissant

Image

Aménageur de la ZAC Seine-Arche à Nanterre, l'établissement public local vient de lancer un marché portant sur la maîtrise d'œuvre d'espaces publics et de conception urbaine sur le secteur du Croissant phase 2. L'enjeu de la mission consiste à réadapter le projet urbain, validé en 2015, aux nouvelles exigences d'acteurs publics. Réponse jusqu'au 23 décembre.



Créée en 2000 et modifiée en 2016, la ZAC Seine-Arche à Nanterre (Hauts-de-Seine) s'inscrit désormais sur un territoire de 124 ha, situé dans le prolongement du Grand Axe. L'opération s'étend sur 3 km depuis les rives du quartier d'affaires au niveau des secteurs « Jardins de l'Arche » et « Croissant » jusqu'aux rives de la Seine via le parc du Chemin de l'Île. La programmation totale s'élève à 843 000 m² dont 90 % sont déjà engagés ou livrés. Seuls les sous-secteurs « Echangeur », « Frange Université » et « Croissant » restent aujourd'hui en phase de développement. Les travaux d'espaces publics ont débuté en février dernier et un programme de 128 logements a été livré en septembre.

« Au-delà de la réalisation de logements abordables, le projet de la ZAC Seine-Arche a pour objectif de traiter les « coupures urbaines » préexistantes (notamment liées à des infrastructures de transport majeures) afin de mieux relier les différents quartiers qui la composent », indique Paris La Défense, dans le cahier des clauses techniques particulières du marché qu'il vient de lancer. L'aménageur de la ZAC Seine-Arche précise que les évolutions intervenues sur le secteur du Croissant, du fait de « projets spontanés publics ou privés » ou de nouveaux questionnements soulevés par différents

acteurs publics, nécessitent de réviser le projet urbain validé en 2015.

Enjeux complexes

C'est la raison pour laquelle Paris La Défense a lancé une consultation pour désigner une maîtrise d'œuvre chargée de la conception urbaine et des espaces publics. Le titulaire qui devra regrouper de nombreuses compétences (1) aura notamment pour mission de « produire une analyse du projet et le questionner », « proposer en conséquence des adaptations sur les volets lots immobiliers et espaces publics », suivre la mise en œuvre des lots immobiliers amont jusqu'à leur livraison et développer le projet des espaces publics.

Ce secteur « constitue un projet urbain aux enjeux complexes et localisé sur un secteur à fort potentiel », souligne l'aménageur, qui est également maître d'ouvrage des espaces publics. Ainsi Paris La Défense a identifié trois enjeux majeurs afin de poursuivre l'aménagement de la 2e phase du Croissant.

Il s'agit tout d'abord de s'appuyer sur les invariants du projet urbain validé en 2015 et les développer, à savoir : la programmation concertée de l'espace public ; l'accessibilité et la lisibilité des espaces ; la mixité programmatique et l'offre de logements diversifiée. Il convient également de renforcer les caractéristiques du projet développées durant la phase 1 telles que l'ouverture du Croissant vers ses abords immédiats et sa végétalisation, et identifier et concrétiser ses adaptations au regard du contexte actuel.

Tout en confirmant la faisabilité opérationnelle et la programmation des divers lots immobiliers, il faudra envisager une « dé-densification » du projet, animer les rez-de-chaussée donnant sur l'espace public, privilégier les matériaux bas carbone et de provenance locale.

(1)Compétences requises : Urbanisme – architecture ; Paysage et écologie ; Eclairage – Conception lumière ; Stratégie et programmation urbaine ; Développement durable ; Voirie, réseaux et divers ; Génie civil ; Hydrologie.

La ZAC Seine-Arche en chiffres :

programmation : 843 000 m² répartis comme suit :

- résidentiel : 38 %
- bureaux : 33 %

- hôtel, commerces et services : 16 %

- équipements : 13 %